

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à 19h le 13 mars 2023 à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière.

Sont présent :

Madame la conseillère, Edith Rousseau, messieurs les conseillers, Yvon Roy, Luc Vézina ainsi que monsieur Simon Nadeau.

Séance formant quorum sous la présidence du conseiller Michel Rousseau, maire suppléant.

Madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Michel Rousseau, maire suppléant souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h01.

2. Adoption de l'ordre du jour

2023-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de février 2023
4. Adoption des comptes
5. Comité consultatif d'urbanisme
6. Assurance générale – renouvellement année 2023-2024
7. Arrérages des taxes municipales 2022
8. Rapport annuel d'activité du Service Incendie de la MRC de Montmagny
9. Rendez-vous de la ruralité
10. Soutient à la coopération intermunicipale du fond régions et ruralité (FRR-4) – Mise en commun des services
11. Soutient à la coopération intermunicipale du fond régions et ruralité (FRR-4) – Plateforme QIDIGO
12. Drapeau municipale
13. Application cellulaire - horaire des traverse 2023
14. Demande d'aide financière bibliothèque
15. Vote par correspondance
16. Suivi dossiers :
 - a. Horaire des traverses 2023
 - b. Dessertes aériennes complémentaires 2023
 - c. Vols cargo été
17. Varia
18. Période de question
19. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté, que le point 17 *Varia* reste ouvert.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de février 2023

2023-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 20 février 2023 à 19h à la salle des Bâisseurs du centre de la Volière, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

4. Adoption des comptes

2023-03-03

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payés pour le mois de mars 2023, préparée par la directrice générale et greffière-trésorière a été remise à chaque membre du conseil qu'ils en ont pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes pour le mois de mars 2023 soit approuvée pour un montant de 76 795,87 \$

ADOPTÉE

5. Comité consultatif d'urbanisme CCU – nouveau membre

2023-03-04

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME CCU – NOUVEAU MEMBRE

CONSIDÉRANT QU'un avis public d'appel à candidature a été affiché le 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la date butoir du 1^{er} mars 2023, monsieur Martin Papineau a posé sa candidature pour siéger au sein de CCU.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Nadeau

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Martin Papineau soit nommé à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE.

6. Assurance générale – renouvellement année 2023-2024

2023-03-05

ASSURANCE GÉNÉRALE – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ANNÉE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance générale MMQ-03-01870.17 arrive à échéance le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le nouveau contrat d'assurance MMQ-03-01870.18 pour l'année 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la police d'assurance MMQ-03-018070.18 soit renouvelée au montant de 17 153,33\$

QUE monsieur Michel Rousseau, maire suppléant ou madame Sylvie Dorval, directrice générale soient autorisés à signer les documents de renouvellement.

ADOPTÉE.

7. Arrérage des taxes municipales 2022

2023-03-06 ARRÉRAGES DES TAXES MUNICIPALES 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, greffière-trésorière a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout en partie conformément aux dispositions de 1022 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vezina

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

- Matricule : 9211 19 7773, lot : 3 475 076, adresse : Ile Patience
- Matricule : 9111 86 5648, lot : 3 475 077, adresse : Ile Patience

QUE madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière transmette la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 08 juin 2023, à la vente par enchère publiques des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER la directrice-générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales. (1038 C.M.)

ADOPTÉE.

8. Rapport annuel du service Sécurité Incendie de la MRC de Montmagny

2023-03-07 RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MONTMAGNY

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété le dit rapport.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2022 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues;

QUE le Conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.;

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE.

9. Rendez-vous de la ruralité

En référence à la résolution 2020-02-07, la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues devait recevoir le Rendez-vous de la ruralité en mai 2020. Dû à la pandémie de Covid, l'événement n'a pas eu lieu.

Le Rendez-vous de la Ruralité est donc reporté au mois de juin 2023. La date reste à préciser.

10. Soutien à la coopération intermunicipale du fond régions et ruralité (FRR-4) – Mise en commun des services

2023-03-08 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FOND RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR-4) – MISE EN COMMUN DES SERVICES

ATTENDU QUE la MRC de Montmagny a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Just-De-Bretonnières, St-Fabien-De-Panet, Ste-Apolline-De-Patton, Ste-Euphémie-Sur-Rivière-Du-Sud, Cap-Saint-Ignace, St-Pierre-De-La-Rivière-Du-Sud, Berthier-Sur-Mer, Lac-Frontière, Ste-Lucie-De-Beaugard, St-Paul-De-Montminy, Notre-Dame-Du-Rosaire, Montmagny, St-François-De-La-Rivière-Du-Sud, St-Antoine-De-L'Isle-Aux-Grues désirent présenter un projet de **MISE EN COMMUN DES SERVICES** dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues s'engage à participer au projet de **MISE EN COMMUN DES SERVICES** et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil municipal accepte que la MRC de Montmagny agisse à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE Monsieur Michel Rousseau maire suppléant et ou madame Sylvie Dorval directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

11. Soutien à la coopération intermunicipale du fond régions et ruralité (FRR-4) – Plate-forme QIDIGO

2023-03-09 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FOND RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR-4) – PLATE-FORME QIDIGO

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet de partage et de centralisation d'informations concernant toutes les activités et locaux disponibles sur le territoire ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera la gestion des divers types d'inscriptions ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO apportera une plus grande visibilité des offres de loisirs offertes par les municipalités ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO facilitera le processus de comptabilité :

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO allègera le processus pour émettre les documents relatifs à l'impôt ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de s'inscrire directement aux activités ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens d'avoir accès aux informations pertinentes en tout temps ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO permettra aux citoyens de réserver directement des salles ou la location de matériel sportif ;

ATTENDU QUE la plate-forme QIDIGO sera gérée par une nouvelle ressource partagée ;

ATTENDU QUE cette nouvelle ressource représentera une ressource intermunicipale pour gérer la plate-forme QIDIGO et agira comme support technique pour les municipalités ;

ATTENDU QUE ce projet s'intègre au plan de signature innovation en santé durable, en facilitant l'accès à diverses activités sportives, culturelles, alimentaires, de loisirs pour l'ensemble de la population du territoire de la MRC de Montmagny.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues s'engage à participer au projet de Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité FRR-4 – Projet Plate-forme QIDIGO;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil municipal nomme la MRC de Montmagny organisme responsable du projet.

QUE monsieur Michel Rousseau, maire suppléant et ou madame Sylvie Dorval, directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif au projet Plate-forme QIDIGO

ADOPTÉE.

12. Drapeau municipal

2023-03-10 DRAPEAU MUNICIPAL – ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la réserve de drapeau représentant les armoiries de la municipalité est à sec.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité achète 12 drapeaux au coût de 1079,80\$ taxes en sus.

ADOPTÉE.

13. Application cellulaire- horaire des traverses 2023

2023-03-11

APPLICATION CELLULAIRE – HORAIRE DES TRAVERSES 2023

ATTENDU QUE monsieur Claude Vézina désire toujours prendre en charge de l'application pour cellulaire de l'horaires de traverses pour la saison 2023.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues rembourse les frais de mise à jour de l'application au montant de 100\$ (plus taxes) à monsieur Claude Vézina.

ADOPTÉE.

14. Demande d'aide financière bibliothèque

2023-03-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE LA ROSE DES VENTS

CONSIDÉRANT QUE pour les besoins ponctuels des services offerts aux abonnés, l'achat de livres ou tout autre besoin.;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de 750\$ nous a été demandé par la responsable de la bibliothèque madame Agathe Labonté.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

ET APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit accordé la demande d'aide financière au montant 750\$ pour la bibliothèque municipale La Rose des Vents.

ADOPTÉE.

15. Vote par correspondance

2023-03-13

VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

QUE cette résolution est valide jusqu'à sa résiliation.

ADOPTÉE.

16. Suivi de dossiers :

- a. **Horaire de traverses 2023 – demande à la STQ pour pallier les manques des journées sans traverse;**
- b. **Dessertes aériennes complémentaires – STQ a accordé une aide financière de 9500\$ pour les vols complémentaires estivales.**
- c. **Vols cargo été 2023 – demande à la STQ pour deux vols cargos par semaine pour été 2023.**

17. Varia

18. Période de question

19. Levée de la séance du conseil

2023-03-14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance du conseil soit levée à 19h55.

ADOPTÉE.

Michel Rousseau, maire suppléant

Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière